



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones prioritaires

Question écrite n° 48482

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur les dispositifs d'aides économiques aux régions défavorisées. Depuis plusieurs années, l'Etat a mis en place un certain nombre d'outils afin de soutenir le développement économique des zones rurales et urbaines fragiles. Ce dispositif, reorganise et renforce par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, vise à compenser des handicaps géographiques, économiques et sociaux de ces territoires. Or, ces zonages et ces aides restent encore trop peu connus des entreprises, des collectivités locales et des services ou organismes ayant compétence dans le domaine économique. Aussi lui demande-t-il si un effort d'information pourrait être entrepris par l'intermédiaire d'une documentation ciblée auprès des collectivités locales et des interlocuteurs privilégiés des entreprises, et par la mise en service d'un numéro vert national de renseignement.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48482

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 752